

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 avril 2025

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **14 avril 2025 à 19 h**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Sont présents :

- M. Luc Brisebois, maire
- M. Tyler Cook, conseiller du district 1
- Mme Billie-Jeanne Graton, conseillère du district 2
- Mme Dominique Laverdure, conseillère du district 3
- M. Joël Charbonneau, conseiller du district 4
- Mme Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
- Mme Guylaine Lyras, conseillère du district 7
- Mme Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
- Mme Kimberly Meyer, mairesse et représentante de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Absence : Mme Catherine Drouin, conseillère du district 5

Étaient également présentes : la greffière et la directrice générale.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
 - 1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1. Séance ordinaire du 10 mars 2025
 - 3.2. Séance extraordinaire du 20 mars 2025
4. RÈGLEMENTS
 - 4.1. Règlement (2025)-A-78-6 modifiant le règlement (2022)-A-78 relatif au stationnement et à la circulation - adoption de règlement
 - 4.2. Règlement (2025)-A-79-4 modifiant le règlement (2022)-A-79 relatif à la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics - avis de motion et dépôt du projet de règlement
5. ADMINISTRATION
 - 5.1. Rapport mensuel de la direction générale - dépôt
 - 5.2. Fiducie du Domaine Saint-Bernard - nominations
 - 5.3. Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut - Golf Vélo 2025 - participation
 - 5.4. Fondation Tremblant - Soirée Vin & Fromage 2025 - participation
 - 5.5. Numérisation de plans - contrat
6. RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1. Liste des personnes engagées - dépôt
 - 6.2. Transaction de fin d'emploi - entente de départ
7. GESTION FINANCIÈRE
 - 7.1. Liste des comptes à payer
8. URBANISME (aucun sujet)
9. INFRASTRUCTURES
 - 9.1. Convention d'aide financière gouvernementale pour le financement du transport collectif - autorisation de signature
 - 9.2. Fourniture de quatre véhicules neufs - contrat
 - 9.3. Comité de mobilité durable - nomination

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 avril 2025

- 9.4. Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable - sécurisation de la mobilité active sur la route 117
- 9.5. Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable - ajout de signalisation annonçant aux usagers de la route la présence de véhicules agricoles et de véhicules lents
- 9.6. Réfection des chemins du Village et au Pied-de-la Montagne - contrat
- 9.7. Remplacement des bouées - quai lac Tremblant - contrat
- 9.8. Marquage de lignes de rues - contrat
- 9.9. Mise en place d'une surface acrylique multisport au parc Daniel-Lauzon - contrat
- 9.10. Acquisition d'une génératrice - caserne 52
- 9.11. Sel de déglçage - affectation budgétaire
- 10. ENVIRONNEMENT (aucun sujet)
- 11. CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 11.1. Autorisation d'événement
 - 11.2. L'Écluse des Laurentides - contrat
- 12. INCENDIE
 - 12.1. Acquisition d'une remorque fermée - contrat
 - 12.2. Vente d'actif municipal
 - 12.3. Entente d'assistance mutuelle relative à la protection contre l'incendie, les sinistres et les sauvetages avec les services incendie hors MRC des Laurentides - municipalité de Morin-Heights
- 13. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
 - 13.1. Office du tourisme région Mont-Tremblant inc. - contribution additionnelle
 - 13.2. Demande d'acquisition d'une partie d'un lot appartenant à la Ville - rue Siméon
- 14. RAPPORT
- 15. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE
- 16. AFFAIRES NOUVELLES
- 17. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL
- 18. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL
- 19. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, en présence de la directrice générale et de la greffière; il est 19 h.

CA25 04 069

1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

3. PROCÈS-VERBAUX

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 avril 2025

CA25 04 070

3.1. Séance ordinaire du 10 mars 2025

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 10 mars 2025, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA25 04 071

3.2. Séance extraordinaire du 20 mars 2025

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 20 mars 2025, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. RÈGLEMENTS

CA25 04 072

4.1. Règlement (2025)-A-78-6 modifiant le règlement (2022)-A-78 relatif au stationnement et à la circulation - adoption de règlement

CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption du règlement, la greffière ou un membre du conseil a mentionné l'objet du règlement et s'il y a lieu, le montant de la dépense et le mode de financement de celle-ci, ainsi que le fait qu'il n'y a aucun changement entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption ou, s'il y a lieu, que ces changements ne sont pas de nature à changer l'objet du règlement;

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire tenue le 10 mars 2025, madame la conseillère Sylvie Vaillancourt a donné un avis de motion de l'adoption du présent règlement et a déposé le projet de règlement lors de cette même séance;

L'objet de ce règlement vise à modifier les annexes concernant :

- les interdictions de stationnement et arrêts interdits;
- le stationnement réservé aux personnes handicapées;
- les arrêts obligatoires;
- les limites de vitesse.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le *Règlement (2025)-A-78-6 modifiant le règlement (2022)-A-78 relatif au stationnement et à la circulation*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA25 04 073

4.2. Règlement (2025)-A-79-4 modifiant le règlement (2022)-A-79 relatif à la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics - avis de motion et dépôt du projet de règlement

Madame la conseillère Dominique Laverdure donne un avis de motion que le *Règlement (2025)-A-79-4 modifiant le règlement (2022)-A-79 relatif à la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics* sera soumis au conseil pour adoption, avec ou sans changement, lors d'une séance distincte et tenue au plus

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 avril 2025

tôt le deuxième jour suivant la présente séance et dépose le projet de ce règlement.

L'objet de ce règlement vise à ajouter l'interdiction de flânage au règlement.

5. ADMINISTRATION

**Dépôt CA25 04
(5.1)**

5.1. Rapport mensuel de la direction générale - dépôt

CONSIDÉRANT les dispositions du *Règlement (2019)-A-66 relatif à l'administration des finances, au contrôle et suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville* qui autorisent la direction générale à engager des dépenses et à approuver les demandes de variations budgétaires dans son champ de compétence;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux fins de ces dépenses;

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt du rapport mensuel de la direction générale sur l'exercice de la délégation depuis la dernière séance ordinaire du conseil concernant l'autorisation d'une dépense, la passation de contrats et les transferts de fonds mentionnés à ce rapport, le cas échéant.

CA25 04 074

5.2. Fiducie du Domaine Saint-Bernard - nominations

CONSIDÉRANT que la Ville, à titre de constituante de la Fiducie du Domaine Saint-Bernard, doit procéder à la nomination de fiduciaires;

CONSIDÉRANT que deux sièges sont vacants;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de nommer messieurs Paul Carmel et Pascal Parent à titre de fiduciaires du Domaine Saint-Bernard pour une période de deux ans, soit du 14 avril 2025 au 14 avril 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA25 04 075

5.3. Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut - Golf Vélo 2025 - participation

CONSIDÉRANT les articles 25 à 27 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ c T-11.001);

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-110-00-610 pour effectuer le remboursement des dépenses occasionnées pour le compte de la Ville, sujet à l'autorisation du conseil;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

DE désigner monsieur le maire Luc Brisebois pour représenter la Ville et participer au Golf Vélo 2025 organisé par la Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut qui se tiendra le 2 juin 2025 au Club de golf Le Diable et d'autoriser le paiement des frais au montant de 300 \$, taxes applicables en sus;

D'autoriser ce membre du conseil à présenter une réclamation pour le remboursement des dépenses, sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 avril 2025

CA25 04 076

5.4. Fondation Tremblant - Soirée Vin & Fromage 2025 - participation

CONSIDÉRANT les articles 25 à 27 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ c T-11.001);

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-110-00-610 pour effectuer le remboursement des dépenses occasionnées pour le compte de la Ville, sujet à l'autorisation du conseil;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'acheter deux billets pour participer à la Soirée Vin & Fromage 2025 organisée par la Fondation Tremblant qui se tiendra le 19 avril 2025 au Fairmont Tremblant et d'autoriser le paiement des frais au montant de 300 \$, taxes applicables en sus;

D'autoriser les membres du conseil à présenter une réclamation pour le remboursement des dépenses, sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA25 04 077

5.5. Numérisation de plans - contrat

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'optimiser ses ressources et qu'en ce sens, la numérisation des documents est nécessaire;

CONSIDÉRANT que plusieurs plans sont entreposés dans différents immeubles de la Ville;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'octroyer de gré à gré à Les entreprises Numeriz inc., le contrat pour la numérisation de 1 747 rouleaux de plans au montant de 19 885,27 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-140-00-419), auquel s'ajoutent des frais de 0,99 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-140-00-419), par feuille de plan supplémentaire, le tout conformément au formulaire de proposition daté du 27 mars 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. RESSOURCES HUMAINES

**Dépôt CA25 04
(6.1)**

6.1. Liste des personnes engagées - dépôt

CONSIDÉRANT la délégation faite au directeur général, au directeur général adjoint et au directeur du Service des ressources humaines aux termes de la résolution CA19 10 277, conformément à l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux fins de ces engagements;

CONSIDÉRANT que ces embauches se font conformément aux termes et conditions entérinés par résolutions du conseil et prévus aux conventions collectives le cas échéant;

CONSIDÉRANT les conditions applicables à certains postes, dont l'exigence de fournir une preuve de fréquentation scolaire dans une institution reconnue pour la période en cours pour un étudiant;

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt de la liste des personnes engagées depuis la dernière séance du conseil, soit :

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 avril 2025

Demande	Nom de la personne engagée	Statut	Fonction	Date d'embauche	Durée ou commentaire
Service des infrastructures					
2025-13	Sabrina Martin	Saisonnier temps complet	Préposée à l'entretien ménager	28 mars 2025	

CA25 04 078

6.2. Transaction de fin d'emploi - entente de départ

CONSIDÉRANT les discussions intervenues avec l'employé et la décision mutuelle de mettre fin au lien d'emploi;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser la signature de la transaction intervenue concernant la fin d'emploi de l'employé portant le numéro 1253.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. GESTION FINANCIÈRE

CA25 04 079

7.1. Liste des comptes à payer

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de mars 2025 au montant de 625 326,37 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. URBANISME (aucun sujet)

9. INFRASTRUCTURES

CA25 04 080

9.1. Convention d'aide financière gouvernementale pour le financement du transport collectif - autorisation de signature

CONSIDÉRANT que la Ville désire maintenir ses services de transport en commun;

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une correspondance de la ministre des Transports et de la Mobilité durable annonçant une aide financière pour la transition à l'équilibre budgétaire des organismes de transport collectif;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser le directeur et les directeurs adjoints du Service des infrastructures à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires à la convention d'aide financière gouvernementale pour la transition à l'équilibre budgétaire des organismes de transport collectif pour les exercices financiers 2025-2026 à 2028-2029.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA25 04 081

9.2. Fourniture de quatre véhicules neufs - contrat

CONSIDÉRANT que la Ville désire procéder à l'achat d'une camionnette ¾ tonne pour la division voirie du Service des infrastructures;

CONSIDÉRANT que la Ville désire procéder à l'achat d'une camionnette intermédiaire pour la division assainissement du Service des infrastructures;

CONSIDÉRANT que la Ville désire procéder à l'achat d'une camionnette ¾ tonne pour la division parcs du Service des infrastructures;

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 avril 2025

CONSIDÉRANT que la Ville désire procéder à l'achat d'une fourgonnette pour le Service de la Culture, des loisirs et de la vie communautaire;

CONSIDÉRANT que le Service des infrastructures a procédé à un appel d'offres public pour ces quatre acquisitions dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaire	Lot 1 Camionnette ¾ tonne pour la division voirie Montant (taxes en sus)	Lot 2 Camionnette intermédiaire pour la division assainissement Montant (taxes en sus)	Lot 3 Camionnette ¾ tonne pour la division parcs Montant (taxes en sus)	Lot 4 Fourgonnette pour le Service de la culture, des loisirs et de la vie communautaire Montant (taxes en sus)
Garage P. Venne inc.	64 900,00 \$	40 600,00 \$	71 300,00 \$	71 000,00 \$
Jacques Olivier Ford inc.	63 529,00 \$	40 948,00 \$	69 619,00 \$	70 244,50\$
Alliance Ford	63 712,50 \$	46 691,81 \$	69 933,31 \$	72 408,73 \$
Les Sommets Chevrolet Buick GMC Ltée	62 809,00 \$ - non conforme	46 238,00 \$ - non conforme	62 514,00 \$ - non conforme	Aucune soumission reçue

CONSIDÉRANT que la soumission de Les Sommets Chevrolet Buick GMC Ltée est non conforme et que celle-ci est rejetée;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'octroyer à Jacques Olivier Ford inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le lot 1 pour une camionnette ¾ de tonne Ford F-250 XLT à cabine simple, au montant de 63 529 \$, taxes en sus (projet 2025-04), payable par les fonds de roulement de la Ville (90,70 %) et de l'agglomération (9,30 %) et remboursable par les fonds d'administration respectifs sur une période de 3 ans;

D'octroyer à Garage P. Venne inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le lot 2 pour une camionnette intermédiaire Ford Maverick XLT TI Supercrew, au montant de 40 600 \$, taxes en sus (projet 2025-24), payable par le fonds de roulement de la Ville et remboursable par le fonds d'administration sur une période de 3 ans;

D'octroyer à Jacques Olivier Ford inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le lot 3 pour une camionnette ¾ de tonne Ford F-250 XLT à cabine six places, au montant de 69 619 \$, taxes en sus (projet 2025-25), payable par les fonds de roulement de la Ville (74,22 %) et de l'agglomération (25,78 %) et remboursable par les fonds d'administration respectifs sur une période de 3 ans;

D'octroyer à Jacques Olivier Ford inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le lot 4 pour une fourgonnette Ford Transit, au montant de 70 244,50 \$, taxes en sus (projet 2025-26), payable par le fonds de roulement de la Ville et remboursable par le fonds d'administration sur une période de 3 ans;

Le tout conformément aux conditions décrites au document d'appel d'offres TP-2025-2019-02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 avril 2025

CA25 04 082 9.3. Comité de mobilité durable - nomination

CONSIDÉRANT que la résolution CA25 03 055 modifie la composition du comité sur la mobilité durable afin que trois élus y siègent;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de nommer madame Guylaine Lyras pour siéger sur le comité de mobilité durable à titre de conseillère à la Ville de Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA25 04 083 9.4. Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable - sécurisation de la mobilité active sur la route 117

CONSIDÉRANT que des usagers en mobilité active traversent la route 117 afin de se rendre aux différents commerces et aux arrêts desservis par le transport en commun de la Ville;

CONSIDÉRANT que des passages pour piétons sont en place actuellement aux carrefours giratoires aux intersections de la route 117 et des rues Vaillancourt et Siméon;

CONSIDÉRANT que dans un carrefour giratoire à double voie, la visibilité d'un véhicule positionné dans la voie de gauche peut être obstruée par un véhicule dans la voie de droite et empêcher celui-ci de voir un usager engagé sur le passage pour piétons;

CONSIDÉRANT que la circulation d'un usager sur le passage pour piétons d'un carrefour giratoire à double voie nécessite la cohésion entre deux véhicules distincts mis à l'arrêt;

CONSIDÉRANT que les usagers utilisent également l'ancienne traverse qui se situe face à la rue des Pionniers, sans signalisation pour sécuriser la traversée;

CONSIDÉRANT que plusieurs citoyens de la Ville de Mont-Tremblant ont signifié leur absence de sentiment de sécurité lors de l'utilisation des traverses piétonnières aux carrefours giratoires;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable de sécuriser la mobilité active pour les traversées de la route 117, dans le secteur entre les rues Siméon et Latreille.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA25 04 084 9.5. Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable - ajout de signalisation annonçant aux usagers de la route la présence de véhicules agricoles et de véhicules lents

CONSIDÉRANT que la limite de vitesse est fixée à 90 km/h dans le secteur du 515, chemin de Brébeuf;

CONSIDÉRANT que ce secteur est majoritairement agricole;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas de voie supplémentaire permettant la circulation des véhicules agricoles et des véhicules lents;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'annoncer aux usagers de la route la présence de véhicules agricoles et de véhicules lents sortant et circulant aux abords du 515, chemin de Brébeuf;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable d'ajouter la signalisation requise à l'approche du 515, chemin

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 avril 2025

de Brébeuf afin d'annoncer aux usagers de la route la présence de véhicules agricoles et de véhicules lents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA25 04 085

9.6. Réfection des chemins du Village et au Pied-de-la Montagne - contrat

CONSIDÉRANT que la Ville désire réaliser des travaux de réfection de la chaussée sur les chemins du Village et au Pied-de-la-Montagne;

CONSIDÉRANT que ces travaux consistent principalement à refaire le pavage et à reconstruire les bordures et trottoirs et que l'entrepreneur devra assurer le maintien de la circulation durant toute la durée des travaux;

CONSIDÉRANT que le Service des infrastructures a procédé à un appel d'offres public pour ces travaux et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Pavage E. Perreault inc.	1 272 252,19 \$
Pavages Multipro inc.	1 283 345,28 \$
LEGD inc.	1 430 229,15 \$
Uniroc Construction inc.	1 606 398,79 \$

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU, sous réserve des articles 99.1, 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, d'octroyer à Pavage E. Perreault inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de réfection de pavage des chemins du Village et au Pied-de-la-Montagne, au montant de 1 272 252,19 \$, taxes en sus, conformément aux conditions décrites au document d'appel d'offres TP-2025-3001-01 et payable comme suit :

- le pavage du chemin du Village au montant de 818 216,96 \$, taxes en sus, projet 2025-05, payable par une subvention du Programme d'aide à la voirie locale 2025-2026 du ministère des Transports et de la Mobilité durable d'un montant de 686 740 \$, le montant résiduel de 172 286 \$ étant payable par l'excédent de fonctionnement non affecté de l'agglomération;
- le pavage du chemin au-Pied-de-la-Montagne, au montant de 454 035,23 \$, taxes en sus, projet 2025-07, payable par le règlement d'emprunt (2019)-167.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA25 04 086

9.7. Remplacement des bouées - quai lac Tremblant - contrat

CONSIDÉRANT que la Ville possède 29 bouées de restrictions (bordure de lac) et 11 bouées de circulation au lac Tremblant;

CONSIDÉRANT que 19 de celles-ci sont du côté de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord;

CONSIDÉRANT que les bouées de navigation doivent respecter les normes établies par la Garde côtière canadienne et le Système canadien d'aides à la navigation;

CONSIDÉRANT que presque la totalité des bouées sont endommagées par le temps;

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 avril 2025

CONSIDÉRANT l'application de l'article 43 du *Règlement sur la gestion contractuelle* de la Ville et la recommandation du Service des infrastructures;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU, sous réserve des articles 99.1, 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, d'octroyer de gré à gré à Nordak Marine inc., le contrat de la fourniture de 50 bouées, au montant de 102 250 \$, taxes en sus, projet 2025-17, payable par l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CA25 04 087

9.8. Marquage de lignes de rues - contrat

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite procéder au marquage annuel des lignes de rues longitudinales pour les trois prochaines années;

CONSIDÉRANT que le Service des infrastructures a procédé à un appel d'offres public pour ce projet, dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Années 2025-2026-2027 Montant (taxes en sus)
9254-8783 Québec inc. (Lignes Maska)	158 865 \$
Lignes-Fit inc.	161 372 \$
Entreprise Techline inc.	161 505 \$
9709789 Canada inc. (Entreprises Triandridge - Pro-ligne)	213 464 \$
Marquage Signalisation Rive-Sud B.A. inc.	236 370 \$
Entreprise T.R.A. (2011) inc.	237 608 \$

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU, sous réserve des articles 99.1, 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, d'octroyer à 9254-8783 Québec inc., faisant affaire sous le nom de Lignes Maska, le contrat de marquage de lignes de rues pour l'année 2025, avec possibilité de renouvellement pour 2 périodes d'un an chacune, au montant de 158 865 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-355-00-521), le tout conformément aux documents d'appels d'offres TP-2025-1003-01, et réparti comme suit :

- Année 2025 : 52 680 \$ (taxes en sus);

Options de renouvellement :

- Année 2026 : 52 690 \$ (taxes en sus);
- Année 2027 : 53 495 \$ (taxes en sus).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA25 04 088

9.9. Mise en place d'une surface acrylique multisport au parc Daniel-Lauzon - contrat

CONSIDÉRANT la nécessité de disposer d'une surface de jeu offrant une adhérence adéquate pour la pratique de divers sports sur la patinoire Daniel-Lauzon;

CONSIDÉRANT que les travaux devront se dérouler au début du printemps;

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 avril 2025

CONSIDÉRANT l'application de l'article 43 du *Règlement sur la gestion contractuelle* de la Ville et la recommandation du Service des infrastructures;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU, sous réserve des articles 99.1, 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, d'octroyer de gré à gré à Bourassa Sport Technologie, le contrat de mise en place d'une surface acrylique multisport, au montant de 56 720 \$, taxes en sus, projet 2025-34, payable par l'excédent de fonctionnement non affecté, le tout conformément à l'offre de service datée du 21 mars 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA25 04 089

9.10. Acquisition d'une génératrice - caserne 52

CONSIDÉRANT que les installations des bureaux administratifs du Service de sécurité incendie sont présentement situées au 243, chemin du Pont-de-Fer, soit le terrain voisin de la caserne 52;

CONSIDÉRANT que ces bureaux doivent être munis d'une génératrice pour assurer le fonctionnement du service en cas de panne d'électricité;

CONSIDÉRANT que les salles de rencontre à cet endroit peuvent être utilisées comme centre de coordination en cas de mesure d'urgence;

CONSIDÉRANT l'application de l'article 43 du *Règlement sur la gestion contractuelle* de la Ville et la recommandation du directeur du Service des infrastructures;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'octroyer de gré à gré, à Tremblay Électricité et technologie, le contrat pour la fourniture et l'installation d'une génératrice de 60 kW, au montant de 52 265 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-221-00-651), le tout conformément à la soumission numéro E-903-2 reçue le 2 avril 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA25 04 090

9.11. Sel de déglçage - affectation budgétaire

CONSIDÉRANT que la Ville a une entente avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour un achat regroupé de sel de déglçage des chaussées (chlorure de sodium) pour quatre (4) ans, soit jusqu'au 30 avril 2027, tel que mandaté à la résolution CA23 04 077;

CONSIDÉRANT que la Ville s'engage à lui fournir les quantités de produit dont elle aura besoin, en remplissant, lorsque demandé, le formulaire d'adhésion à la date fixée;

CONSIDÉRANT un hiver particulièrement rigoureux, la Ville a un manque à gagner en quantités de sel pour commencer la saison 2025-2026 et qu'elle souhaite faire une commande supplémentaire à l'UMQ pour renflouer ses réserves;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU, sous réserve des articles 99.1, 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, d'affecter un montant de 65 000 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-330-00-626), provenant des excédents de fonctionnement non affectés de la Ville (89,87 %) et de l'agglomération (10,13 %), pour effectuer la commande de sel de déglçage supplémentaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 avril 2025

10. ENVIRONNEMENT (aucun sujet)

11. CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

CA25 04 091

11.1. Autorisation d'événement

CONSIDÉRANT qu'en raison des impacts liés à la tenue d'événements spéciaux, l'autorisation du conseil est requise afin de se conformer aux dispositions du *Règlement (2022)-A-79 relatif à la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics*, du *Règlement (2022)-A-78 relatif au stationnement et à la circulation* ainsi qu'aux dispositions du *Règlement (2022)-204 relatif aux nuisances*, notamment en ce qui concerne les rassemblements, le bruit, l'obstruction de la circulation et la sollicitation ou la vente;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser l'événement suivant :

Événement	Organisme/Requérant	Date(s)	Lieu
Cérémonie de grade de fin d'année	Escadron 716 Laurentien	4 juin 2025, 17 h 30 à 21 h	Parc Daniel-Lauzon - patinoire couverte

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA25 04 092

11.2. L'Écluse des Laurentides - contrat

CONSIDÉRANT que certaines personnes du territoire vivent des problèmes d'exclusion sociale, d'isolement, de pauvreté, de marginalisation, de toxicomanie, de décrochage, de santé physique ou mentale, de détresse psychologique, ou toute autre problématique affectant leur qualité de vie;

CONSIDÉRANT que depuis plusieurs années, le conseil d'agglomération octroie un contrat de service à l'organisme L'Écluse des Laurentides pour effectuer un service de travail de rue afin de venir en aide à ces personnes;

CONSIDÉRANT que le conseil juge important de continuer à soutenir certaines démarches en matière de mesures préventives et d'accompagnement qui répondent à des préoccupations d'amélioration de la sécurité et du mieux-être de ses citoyens;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de conclure à nouveau un contrat de service avec cet organisme pour l'année 2025;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'octroyer à l'Écluse des Laurentides un contrat de service pour effectuer un service de travail de rue sur le territoire de l'agglomération de Mont-Tremblant pour l'année 2025 et de lui verser la somme de 15 000 \$, taxes applicables en sus (poste budgétaire 02-510-00-419), le tout selon les modalités et conditions prévues au contrat de service;

D'autoriser la signature du contrat à intervenir avec l'Écluse des Laurentides.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 avril 2025

12. INCENDIE

CA25 04 093

12.1. Acquisition d'une remorque fermée - contrat

CONSIDÉRANT que la Ville désire remplacer une remorque fermée étant à sa fin de vie utile et que le Service de sécurité incendie a procédé à une demande de prix dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Les attaches Ethier inc.	19 375 \$
Remorques des Monts inc.	21 953 \$

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'octroyer de gré à gré à Les attaches Ethier inc., le contrat pour l'acquisition d'une remorque fermée au montant de 19 375 \$, taxes en sus (projet 2025-27), payable par le fonds de roulement et remboursable par le fonds d'administration sur une période de 3 ans, conformément à la soumission 9119 reçue le 31 janvier 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA25 04 094

12.2. Vente d'actif municipal

CONSIDÉRANT que le Service de sécurité incendie a procédé à un appel d'offres publics via le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) afin de vendre un équipement municipal;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de procéder à la vente d'équipement municipal en acceptant l'offre du soumissionnaire et de payer au Centre d'acquisitions gouvernementales les frais de vente tel qu'indiqué ci-dessous :

Équipement	Soumissionnaire	Montant (taxes en sus)	Frais CAG
Compresseur d'air respirable Jordair	Boutique Plongée CPAS	2 500 \$	12 %

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA25 04 095

12.3. Entente d'assistance mutuelle relative à la protection contre l'incendie, les sinistres et les sauvetages avec les services incendie hors MRC des Laurentides - municipalité de Morin-Heights

CONSIDÉRANT que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Laurentides révisé prévoit que les services incendie peuvent recourir à l'entraide pour la couverture des risques plus élevés ou pour un incendie, sinistre ou sauvetage nécessitant des ressources supplémentaires;

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur la sécurité incendie* (R.L.R.Q. c. S 3-4) autorisant les municipalités à s'assurer par une entente, le concours du service de sécurité incendie d'une ou de plusieurs autres municipalités lorsque l'incendie ou l'incident excède les capacités de son service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'uniformiser les conditions et simplifier le processus de facturation en concluant une entente d'assistance mutuelle semblable avec les services incendie hors MRC des Laurentides;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser la signature par le maire et le directeur du Service de sécurité incendie d'une entente d'assistance mutuelle avec la municipalité de Morin-Heights relative à la protection contre l'incendie, les sinistres

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 avril 2025

et les sauvetages, afin de permettre de prêter ou demander assistance et en établissant les conditions et la tarification applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

13. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CA25 04 096

13.1. Office du tourisme région Mont-Tremblant inc. - contribution additionnelle

CONSIDÉRANT que les événements IRONMAN 5150 et 70.3 auront lieu cette année les 21 et 22 juin prochain;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite renouveler son soutien financier à l'Office du tourisme région Mont-Tremblant inc. (TMT) en lien avec ces événements en raison de leur particularité distincte;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire (02-622-00-972);

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de verser à l'Office du tourisme région Mont-Tremblant inc. une contribution additionnelle maximale de 15 000 \$, exempt de taxes, pour les Événements IRONMAN prévus en juin 2025. Le montant de la contribution de la Ville sera basé sur les dépenses réelles liées aux obligations de l'Office du tourisme région Mont-Tremblant inc. (TMT) en lien avec ces événements et conditionnel à la signature d'une entente à intervenir entre l'organisme Événements Sportifs Mont-Tremblant et TMT ainsi que du dépôt des preuves justificatives des dépenses encourues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA25 04 097

13.2. Demande d'acquisition d'une partie d'un lot appartenant à la Ville - rue Siméon

CONSIDÉRANT la réception d'une demande d'acquisition d'une partie du lot 6 339 788 appartenant à la Ville, sur la rue Siméon;

CONSIDÉRANT que cette partie du lot a été acquise en prévision d'un possible agrandissement du poste de police situé au 380, rue Siméon;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de refuser la demande d'acquisition d'une partie du lot 6 339 778 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. RAPPORT

15. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE

16. AFFAIRES NOUVELLES

17. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucune intervention.

18. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 avril 2025

CA25 04 098

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU que la séance soit levée. Il est 19 h 24.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois, maire
Président de la séance

Claudine Fréchette
Greffière

